



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

-----  
AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Alexis BLONDEAU

-----  
*Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.*

*Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

-----  
**Rapport N° 33**  
**CESSION DE PARCELLES POUR LA REALISATION D'UNE EXTENSION**  
**D'UNE SURFACE COMMERCIALE RUE DE L'ORADOU**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 423-1 et suivants ;  
Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2021.

Par délibération en date du 9 novembre 2021, ce Conseil a sollicité la Métropole pour prononcer la désaffectation de l'impasse Floréal, dans le cadre d'un projet de cession à la société LIDL qui mène une opération d'extension de son établissement situé au 177 rue de l'Oradou.

Par délibération en date du 19 novembre, le Conseil métropolitain a prononcé la désaffectation de l'impasse Floréal, ouvrant la voie à sa cession à la société LIDL.

Il convient de préciser que le projet, validé par la commission d'architecture en novembre 2020, porte non seulement sur l'impasse Floréal et sur la parcelle qui accueille la construction actuelle (EM 854), mais également sur deux parcelles en cours d'acquisition auprès de privés (EM 319 et EM 467) ainsi que la parcelle EM 594 propriété de la Commune (terrain nu en friche), comme en témoigne le permis de construire déposé en septembre et en cours d'instruction (voir plans annexés).

Le projet de reconstruction et d'extension du magasin LIDL avait reçu un accord de la commission d'architecture le 27 novembre 2020, et répond ainsi aux attentes urbanistiques de la Commune.

La cession de ces deux tènements fonciers (impasse Floréal et parcelle EM 594) a fait l'objet comme il se doit d'une demande d'estimation au pôle d'évaluation domaniale, dont il ressort que les deux biens sont estimés à 117 000€ au total. La société LIDL sollicitée sur ce montant a donné son accord.

Enfin, la cession de ces parcelles est subordonnée au fait d'une part que la société LIDL, en accord avec la Direction du Cycle de l'Eau de la Métropole, prenne à sa charge les frais de l'ordre de 400 000 euros liés au déplacement d'une canalisation d'eaux usées, d'autre part que le projet réalisé soit conforme au projet validé en commission d'architecture.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission de :

- prononcer le déclassement de l'impasse Floréal et son intégration au domaine privé de la Commune ;
- décider de céder pour un montant global de 117 000€, à la société LIDL ou à toute société qui lui serait substituée, le bien dit « ancienne impasse Floréal » (numéro cadastral à définir selon document d'arpentage à venir), ainsi que la parcelle EM 594, d'une superficie de 334 m<sup>2</sup>, aux conditions mentionnées dans la délibération ;
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.


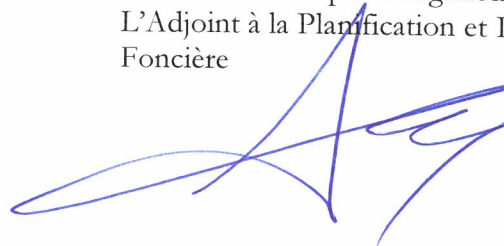
**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

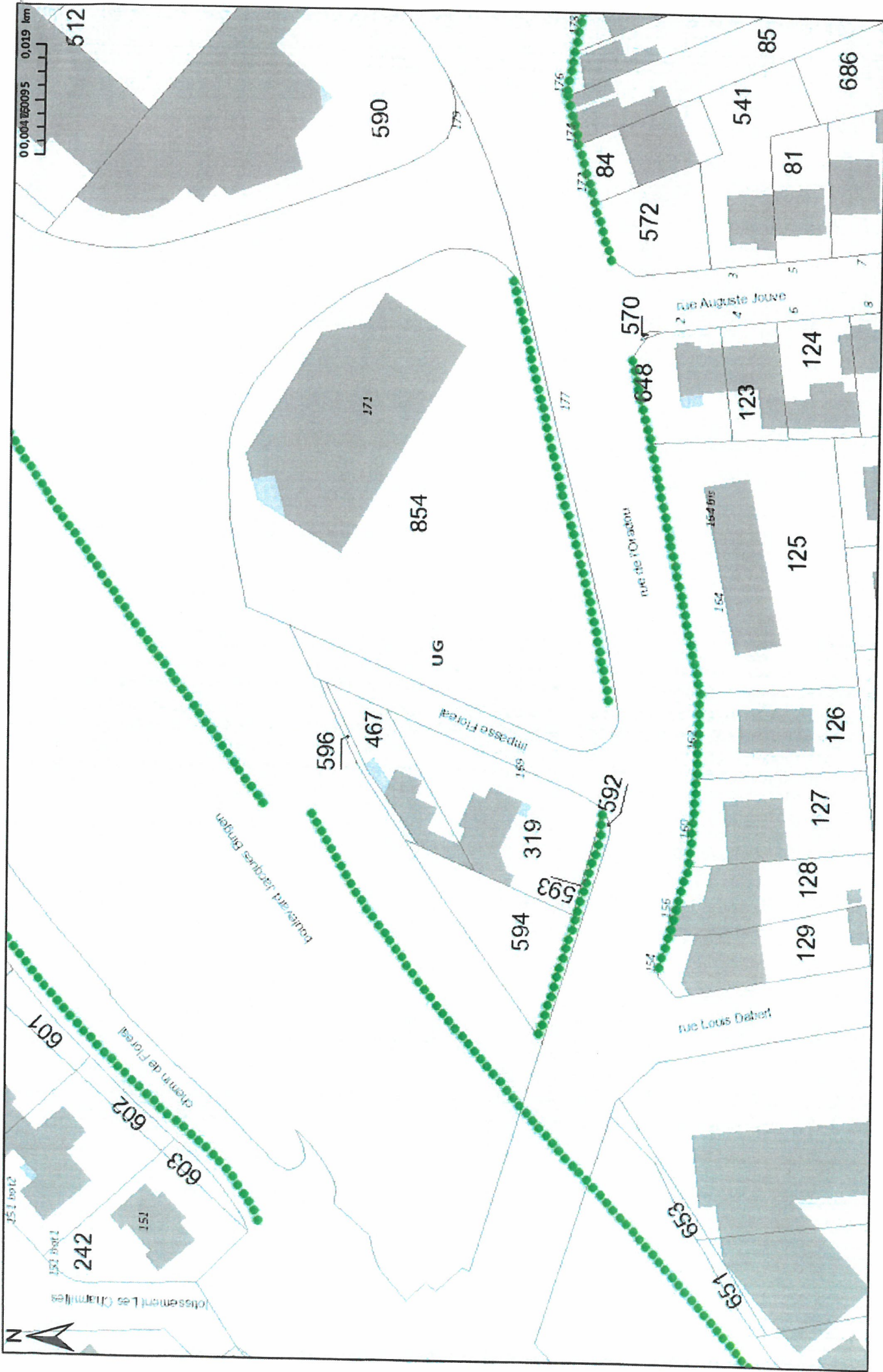
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 3 JAN. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Planification et Politique  
Foncière



Jean-Christophe CERVANTES



0,004250095 0,019 km

Titre

Clermont Métropole  
64,40, avenue de l'Europe - 63000 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 38 34 00 Fax. 04 73 38 34 01

www.clermontmetropole.eu

Plan issu des données du service SIG  
de la Direction des Usages Numériques

Le 19 octobre 2021

0 0,0025,005 0,01 km



boulevard Jacques Branger

596

467

171

854

impasse Floreal

169

177

319

593

594

592

rue Auguste Jouve

570

648

rue de l'Oratoire

154

156

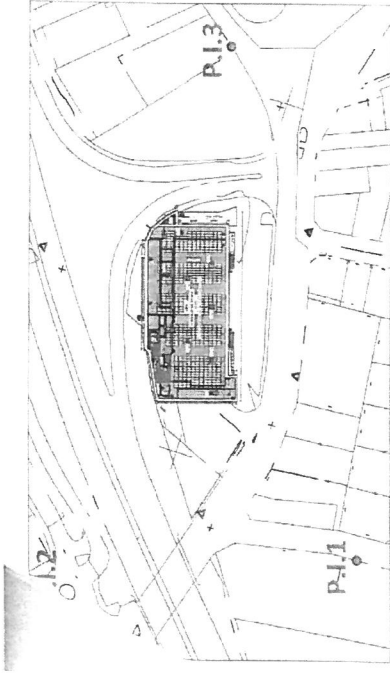
mardi 9 novembre 2021

Titre

Plan issu des données du service SIG  
de la Direction des Usages Numériques

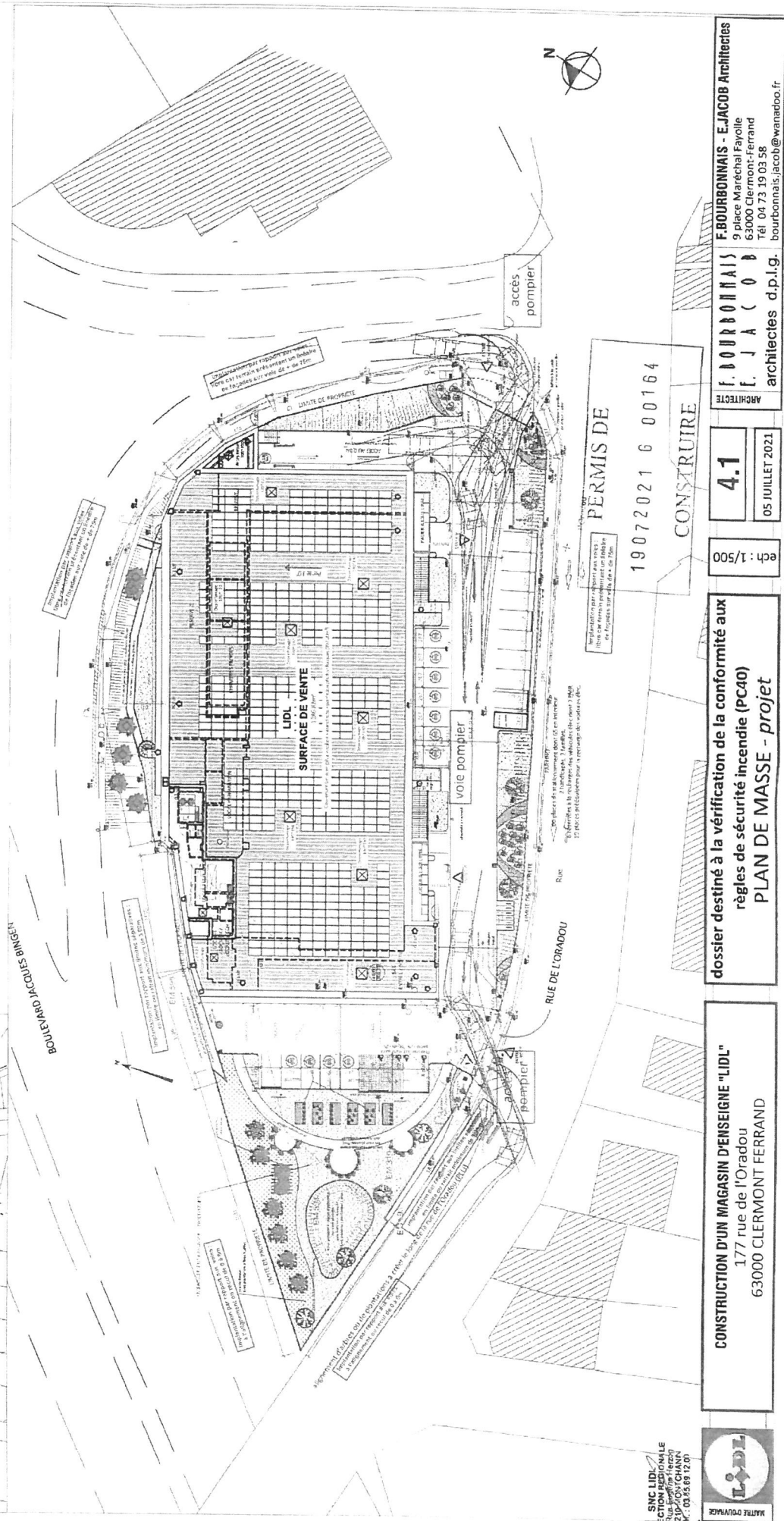
Clermont Auvergne Métropole  
16, rue de la République - 63000 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél : 04 71 98 34 00 Fax : 04 71 98 34 01

[www.clermontmetropole.eu](http://www.clermontmetropole.eu)



- P-I.1 : distance entre poteau incendie et entrée bâtiment - 122m
- P-I.2 : distance entre poteau incendie et entrée bâtiment - 145m
- P-I.3 : distance entre poteau incendie et entrée bâtiment - 152m

**PLAN DE LOCALISATION POTEAUX INCENDIE - ech 1/2000**



SNC LIDL  
 REGION REGIONALE  
 71210 / CAY CHAN  
 TEL : 03.55.69.12.00



**CONSTRUCTION D'UN MAGASIN D'ENSEIGNE "LIDL"**  
 177 rue de l'Oradou  
 63000 CLERMONT FERRAND

**dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (PC40)**  
**PLAN DE MASSE - projet**

éch : 1/500

**4.1**  
 05 JUILLET 2021

ARCHITECTES  
**F. BOURBONNAIS**  
 f. j a c o b  
 architectes d.p.i.g.

**F. BOURBONNAIS - E. JACOB Architectes**  
 9 place Marechal Foyolle  
 63000 Clermont-Ferrand  
 Tél 04 73 19 03 58  
 bourbonnais,jacob@wanadoo.fr

19072021 6 00164  
**PERMIS DE CONSTRUIRE**

implantation par rapport aux voies  
 (voir annexes) et par rapport au bâtiment  
 de l'adjacent sur la face n° 100

Les pièces de l'annexe sont de ce type  
 Elles servent à la vérification des articles de l'annexe 1 M2P  
 et des articles de l'annexe 2 M2P  
 et des articles de l'annexe 3 M2P

RUE DE L'ORADOU

accès pompier

voie pompier

accès pompier

